**41ème session de l’Examen périodique universel**

**Recommandations à la Tunisie**



**Intervention de la France**

**Mardi 8 novembre 2022**

La France salue les progrès en matière de droits de l’Homme réalisés par la Tunisie cette dernière décennie. Elle rappelle l'importance qu’elle accorde à la préservation des acquis démocratiques de la révolution de 2011 et à la garantie des droits fondamentaux et libertés individuelles.

La France encourage les autorités tunisiennes à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. envisager de ratifier le deuxième protocole facultatif au Pacte international sur les civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;

2. poursuivre le dialogue constructif qu’elles ont engagé avec [l’Expert indépendant des Nations Unies sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre ;](https://www.ohchr.org/en/news/2021/06/tunisia-un-expert-praises-democratic-progress-revolution-says-more-needed-lgbt-persons?LangID=E&NewsID=27175)

3. envisager de ratifier le protocole facultatif au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels ;

4. veiller à la mise en œuvre des principes du Partenariat information et démocratie, qu’elle soutient, en faveur de la liberté de la presse et l’une information libre, plurielle et fiable ;

5. poursuivre les efforts engagés en matière de lutte contre les violences et les discriminations à l’encontre des femmes, notamment en ratifiant la Convention d’Istanbul./.